



Appel à Projets 2017 "Enseignement Supérieur-Recherche-Plateformes Mutualisées"

- Contexte et objectifs de l'Appel à Projets
- Priorités régionales, critères de sélection, modalités de financement proposées :
 - *Volet « Recherche »*
 - *Volet « Enseignement Supérieur »*
 - *Volet « Plateformes Mutualisées »*
- Calendrier de l'AAP 2017
- Télé-procédure

Contexte et objectifs de l'Appel à Projets

**LES PRINCIPALES COMPÉTENCES
 DE LA RÉGION**

- ✗ Compétence exclusive
- Participation/contribution

SANTÉ

- ✗ Aide les professionnels si carence sur le territoire



SPORT

- Subventionne les associations
- Accompagne les sportifs de haut niveau



ENSEIGNEMENT

- ✗ Gère les lycées
- ✗ Élabore le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

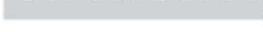


Anciens SRESRI et SRESR

Nouveau Schéma
 Région Nouvelle-
 Aquitaine

TOURISME

- ✗ Coordonne les initiatives publiques et privées



EMPLOI ET INSERTION

- Finance les missions locales



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ✗ Définit les orientations
- ✗ Élabore le schéma régional
- ✗ Définit les régimes d'aides aux entreprises
- ✗ Aide les entreprises



FORMATION PROFESSIONNELLE

- ✗ Fixe la politique d'apprentissage et de formation pro.
- ✗ Crée les centres de formations d'apprentis (CFA)



MÉDIAS

- Édite un service de TV destiné aux informations sur la vie locale



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Élabore le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires



TRANSPORTS NON URBAINS

- ✗ Gère les transports scolaires
- ✗ Organise les transports routiers de personnes
- ✗ Organise les transports ferroviaires régionaux



DÉCHETS

- ✗ Élabore un plan régional de prévention et de gestion



Pour 2017, un nouvel Appel à Projets compétitif :

destiné aux chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs de laboratoires de recherche publics et d'entités d'enseignement sous couvert de leurs établissements de tutelle.

Il vise à :

- Rendre cohérent le soutien à l'ESR en lien avec des enjeux du territoire régional,
- Promouvoir la collaboration inter-établissements pour favoriser une dynamique de pluridisciplinarité, transdisciplinarité et la lisibilité internationale.

Il comporte 3 volets :

- « Recherche »
- « Enseignement Supérieur »
- « Plateformes Mutualisées »

Priorités régionales, critères de sélection,

modalités de financement proposées

dossiers de candidatures

- *Volet « Recherche »*
- *Volet « Enseignement Supérieur »*
- *Volet « Plateformes Mutualisées »*

**Priorités régionales, critères de sélection,
modalités de financement proposées, dossier de candidature
- Volet « Recherche »**

- Soutien pluriannuel (3 ans) aux projets de recherche répondant à des critères d'excellence scientifique et présentant des perspectives de retombées socio-économiques pour le territoire,
- Dépenses éligibles : Investissements, Allocations de thèses et de post-doctorats, fonctionnement (réservé aux SHS),
- Cofinancements requis (hors FEDER) pour l'investissement et le fonctionnement,
- Cofinancements favorisant pour les allocations.

Le volet Recherche, 3 priorités :

1. Le développement des filières régionales

projets conduits en lien avec les industriels ou les acteurs économiques des pôles, des clusters....

- L'Usine du Futur
- L'Innovation des Filières

=> retombées économiques ou sociétales « ciblées »

2. Les réponses aux grands défis sociétaux ou environnementaux actuels

projets conduits en lien avec les acteurs socio-économiques régionaux (agences de l'eau, associations, collectivités, agences régionales, chambres, ONG....)

- Innovation sociale, santé durable, entrepreneuriat, croissance bleue, adaptation au changement climatique,...

=> retombées environnementales ou sociétales « ciblées »

3. La coopération régionale inter-établissements (sites différents), favorisant la pluridisciplinarité, la transdisciplinarité et l'ouverture à la coopération internationale

- collaborations entre des équipes situées sur des sites universitaires différents de la Nouvelle-Aquitaine

=> Retombées pour la Région : lisibilité, attractivité, émergence, rupture

- Les Projets devront s'inscrire principalement dans une des priorités
- Les Centres Technologiques seront des partenaires à privilégier

Le volet Recherche, critères de sélection et modalités financières :

Critères généraux

L'excellence scientifique /technologique est un prérequis

1. Perspectives d'applications ou de valeur ajoutée pour le territoire
2. Retombées potentielles pour des acteurs du territoire régional ou lien avec une politique régionale
3. Participation des acteurs : gouvernance, mobilisation de moyens internes, co-financements,..
4. Pluridisciplinarité, transdisciplinarité, collaborations inter établissements
5. Perspectives d'accès à des programmes européens ou internationaux,
6. Méthodologie de gouvernance du projet et de coordination de la thématique

Perspectives de contribution à la diffusion des sciences et techniques

Critères spécifiques allocations

1. Interdépendance de l'allocation avec le projet de Recherche,
2. Réalité de la formation et de l'insertion professionnelle des allocataires.

Nature et taux de financements proposés

- *Investissement : max 50%*
- *Fonctionnement réservé aux SHS : max 80%*
- *Allocations doctorales: 94 k€ pour 3 ans (priorité cofinancements)*
- *Allocations post-doctorales : 46 k€ pour 1 an (priorité cofinancements)*

Dossier de candidature

Volet « Recherche »

- **Présentation du projet, partie 1 : critères régionaux**
- **Présentation du projet, partie 2 : pour évaluation scientifique**
 - **Budget (document excel)**
 - **Documents complémentaires**

**Priorités régionales, critères de sélection,
modalités de financement proposées, dossier de candidature
- Volet « Enseignement Supérieur »**

- Soutien pluriannuel sur 3 ans aux projets permettant d'assurer la continuité des parcours (lycéens, étudiants) et/ou d'améliorer les conditions de vie étudiante, et/ou de favoriser le lien des formations avec le monde socio-économique, et/ou de développer l'innovation pédagogique par le numérique.
- Dépenses éligibles : Investissement, fonctionnement
- Cofinancements requis.

Le volet Enseignement Supérieur, 4 priorités :

- **Continuité des parcours** : il s'agit de lutter contre le décrochage dans l'enseignement supérieur en favorisant une orientation choisie du lycée au supérieur
- **Amélioration des conditions de vie étudiante** : il s'agit d'apporter aux étudiants un environnement de qualité et une offre de service appropriée répondant à la diversité de leurs besoins
- **Innovation pédagogique par le numérique** : il s'agit de développer un modèle d'université ouverte qui contribue à une démocratisation de l'accès au savoir et au développement de compétences des étudiants en utilisant les outils numériques
- **Lien avec le monde socio-économique** : il s'agit de renforcer les liens entre les étudiants et le monde socio-économique, à partir de l'expression des besoins des entreprises ou des envies des étudiants, notamment par des activités favorisant le développement d'une culture entrepreneuriale ou par la mise en œuvre de travaux pratiques.

➤ Un projet peut s'inscrire dans plusieurs priorités

Le volet Enseignement Supérieur, critères de sélection et modalités financières :

Critères généraux

- L'objet du projet s'insère dans une vision régionale voire internationale,
- L'objectif du projet est en adéquation avec les priorités régionales,
- Des acteurs socio-économiques régionaux participent au projet,
- Des partenaires s'impliquent financièrement,
- Une méthodologie de gouvernance du projet est présentée,
- Les dépenses prévues sont en adéquation avec l'objectif du projet.

Critères spécifiques

- Caractéristiques de la cible : nb d'étudiants, 1er cycle, primo entrants, situations spécifiques, ...
- Services proposés, réussite diplôme et emploi : taux de cadres, ...
- Pédagogie innovante pour la/les formations : par projet, mode hybride, ...
- Partenariat, co-financement et pérennisation des moyens

Nature et taux de financements proposés

- *Investissement : max 50%*
- *Fonctionnement : max 50%*

Dossier de candidature

Volet « Enseignement Supérieur »

- **Présentation du projet**
- **Budget (document excel)**
- **Documents complémentaires**

Priorités régionales, critères de sélection,
modalités de financement proposées, dossier de candidature
- Volet « Plateformes Mutualisées »

- Soutien aux équipements scientifiques et/ou pédagogiques mutualisés et ouverts
- Dépenses éligibles : investissement
- Cofinancements requis.

Le volet Plateformes Mutualisées , des outils structurants partagés et ouverts :

Equipements mutualisés au sein de communautés scientifiques (multi-sites)

- En appui des programmes de recherche visant des retombées pour le territoire (voir priorités volet « recherche »)
- Renforçant l'équilibre des compétences scientifiques et technologiques régionales

Et/ou d'appui à des programmes de formations initiales et continues

- Faciliter les parcours,
- Favorisant l'adéquation entre formations et besoins des employeurs

Et ouverts aux acteurs socio-économiques

- Equipements utilisés pour des projets de R&D collaboratifs, des prestations ou des temps d'utilisation dédiés,
- Outils structurants pour l'innovation des filières économiques régionales

➤ **Modalités de fonctionnement et de gouvernance à détailler**

Le volet Plateformes Mutualisées, critères de sélection et modalités financières :

Critères généraux

L'excellence scientifique /technologique est un prérequis

1. Insertion de l'outil dans les écosystèmes d'innovation régionaux
2. Efficacité de la gouvernance
3. Modèle économique de la plateforme
4. Retombées du projet pour le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine

Perspectives de contribution à la diffusion des sciences et techniques

Nature et taux de financements proposés

- *Investissement : max 50%*

Dossier de candidature

Volet « Plateformes Mutualisées »

- **Présentation du projet**
- **Budget (document excel)**
- **Documents complémentaires**

Calendrier de l'AAP 2017

Calendrier de l'Appel à Projets 2017

Réunions avec les chercheurs et enseignants chercheurs sur les sites de Limoges, Poitiers,
La Rochelle, Bordeaux, Pau :
du 4 au 10 novembre 2016

Ouverture de l'appel à projets : 14 novembre 2016

Clôture de l'appel à projets : 23 janvier 2017

Instruction des candidatures : de fin janvier à juin 2017

Décision (vote des élus en commission permanente) : juillet 2017

Notification (courrier) et contractualisation (convention) à partir de juillet 2017

Une télé-procédure permet de recevoir les candidatures et de gérer l'instruction des dossiers
Il sera demandé à chaque établissement de désigner un référent pour l'Appel à Projets de la Région
Mise à jour de la liste des laboratoires pour l'extranet.

Télé-procédure

Elle permet :

- aux chercheurs et enseignants-chercheurs de déposer leurs dossiers de candidature,
- aux établissements de vérifier et transmettre les dossiers à la Région,
- aux experts d'accéder aux dossiers à évaluer,
- aux membres des commissions consultatives d'accéder à une partie des dossiers

Chaque établissement désigne un référent (nom et adresse de messagerie) pour la télé-procédure

- Un compte par établissement (gestionnaire des candidatures)
- Transmission des projets validés à la Région
- Point de contact des chercheurs et enseignants chercheurs pour les questions liées à l'extranet
- Point de contact pour les services de la Région

Télé-procédure, modalités d'accès:

Extranet accessible à partir du guide des aides
<http://les-aides.laregion-alpc.fr>

The screenshot shows a web browser window displaying the 'GUIDE DES AIDES' website. The page has a header with the 'RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE' logo and navigation tabs for 'Aides' and 'Appels à projets'. A 'Rechercher' button is visible. The main content area is titled 'Recherche - Enseignement Supérieur - Transfert de technologie' and features a sidebar with a tree view containing 'Recherche - Enseignement Supérieur', 'Transfert de Technologies', and 'Coopération internationale'. The main content area lists 'Brèves' and 'Dernières fiches mises à jour' with various call-to-action links and dates.

Sélectionner
cet onglet

Dans le volet Economie

Ouvrir cette rubrique

Recherche - Enseignement Supérieur

L'appel à projets "Recherche - Enseignement Supérieur" 2014 sera ouvert du 18 novembre 2013 au 20 janvier 2014 inclus. Les décisions concernant l'accompagnement des dossiers déposés interviendront en juillet 2014.

Vous trouverez dans le Guide Objectifs & Principes ci-dessous les modalités de réponse aux différents volets de l'Appel à Projets 2014.

[Guide Objectifs & Principes - AAP 2014 - PDF / 363.8 ko](#)

Les dossiers de candidature, sont téléchargeables à partir des pages ci-dessous, dédiées à chacun des volets du dispositif.

Le Conseil régional d'Aquitaine met un outil « extranet » à la disposition des chercheurs et enseignants-chercheurs pour déposer les dossiers de candidature à cet appel à projets. Aujourd'hui les 3 volets Recherche, Plate-Forme Mutualisée et Enseignement Supérieur sont concernés par cette télé-procédure.

Les modalités d'utilisation de cette nouvelle télé-procédure sont disponibles en annexe du "Guide Objectifs & Principes".

Les porteurs de projets, peuvent déposer ou compléter un dossier relatif à chacun des volets en activant les liens placés à la fin de chacune des pages ci-dessous.

Les établissements de tutelle, gestionnaires des projets, ou de co-tutelle des laboratoires dont relèvent les candidats, peuvent accéder aux dossiers déposés les concernant en utilisant le [lien suivant](#)

- APPEL À PROJET
Le volet plate-forme mutualisée
Recherche >
- APPEL À PROJET
Le volet recherche
Recherche >
- APPEL À PROJET
Le volet enseignement supérieur
Enseignement supérieur >

Brèves

Aide 13 juillet 2012
Soutien aux technopoles
 TPE/TPI, PME/PMI, GE
 Economie

Dernières fiches mises à jour

Appel à projet 28 novembre 2013
Le volet recherche
 Recherche

Appel à projet 25 novembre 2013
Appel à projets "initiatives locales de développement solidaire" 2013

Appel à projet 25 novembre 2013
Appel à projets "Education au développement et à la solidarité internationale" 2013

lien de connexion des établissements

Choisir un volet

**R É G I O N
NOUVELLE-
AQUITAINE**
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

GUIDE DES AIDES

Aides Appels à projets

Rechercher

Accueil » Appels à projets » Recherche - Enseignement Supérieur - (...) » Recherche - Enseignement Supérieur » Le volet recherche

Le volet recherche

Documents à télécharger

- [Dossier de candidature 2014 - Volet Recherche- partie 2 - Word / 313 ko](#)
- [Dossier de candidature 2014 - Volet Recherche- partie 1 - Word / 1,5 Mo](#)
- [Feuille de route régionale "Santé" - 2013 - PDF / 295,5 ko](#)
- [Stratégie régionale "Composites & matériaux avancés" - 2009 - PDF / 236,8 ko](#)
- [Guide Objectifs & Principes - AAP 2014 - PDF / 363,8 ko](#)
- [Dossier de candidature 2014 - Volet Recherche- Budget - Excel / 112,3 ko](#)

Contacts

Direction de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et du Transfert de Technologie
Hélène BOISSERIE
aap-recherche@aquitaine.fr
Tél : 05 56 56 38 53
Fax : 05 56 56 38 54

Créer un nouveau dossier

Compléter mon dossier

Pour préparer un dossier de candidature

Pour créer une nouvelle demande

Pour suivre et compléter une demande déjà créée

R É G I O N
NOUVELLE-
AQUITAINE
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Aquit@ide - Service en ligne de demande et de suivi des aides régionales

Identification utilisateur

Identifiant *

Mot de passe *

Abandonner Valider

Mot de passe oublié ?

Créer un compte

Bienvenue sur [Aquit@ide](#) le site de saisie en ligne d'aides de la Région Aquitaine.
Pour démarrer la saisie d'une demande, rendez-vous sur le [guide des aides](#)
Si vous disposez d'un compte, vous pouvez vous connecter pour suivre vos demandes.
Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un.
En cas de perte de mot de passe, le site vous permet d'en choisir un nouveau.
En cas de problème technique, vous pouvez contacter l'assistance au 05.56.56.0123.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toutes les informations vous concernant. Pour plus d'informations, voir les [mentions légales](#).

Déjà un compte :
saisissez votre identifiant
et votre mot de passe

Première
connexion :
créez votre
compte

Contacts Région Nouvelle-Aquitaine :

Site de Limoges : Nadia Guitard, 05 55 45 18 98
Site de Poitiers : Michèle Collet-Vergnaud, 05 49 55 82 91
Site de Bordeaux : Hélène Boisserie, 05 56 56 38 53

Posez vos questions par mail à :
aap-recherche@laregion-alpc.fr (pour la recherche et les plateformes mutualisées)
aap-es@laregion-alpc.fr (pour l'enseignement supérieur)

